

Ville de BRUXELLES
Monsieur D. de SAEGER
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 17J/07 (M. A. Duchâtel)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1915/s.421
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Jules Van Praet, 16-18.

Réaffectation d'un commerce en restaurant et transformation de la façade – nouveaux plans.

En réponse à votre lettre du 27 septembre 2007, en référence, reçue le 1^{er} octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 17 octobre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

L'immeuble qui date des années 1880 jouxte la zone de protection de l'ancien Pathé Palace. Pour rappel, en sa séance du 6 septembre 2006, la CRMS était invitée à se prononcer sur la réaffectation du commerce en restaurant et sur la transformation de la façade du rez-de-chaussée. La CRMS avait formulé différentes remarques; le permis d'urbanisme a été refusé par la Ville.

Une nouvelle demande est aujourd'hui soumise à l'avis de la CRMS. La porte de garage serait remplacée par une porte piétonne (accès aux logements) flanquée d'une baie latérale. ***La CRMS n'émet pas d'objection à cette proposition mais elle demande que les matériaux (non précisés) tiennent compte de la qualité patrimoniale de la façade (châssis en bois, etc.).***

De même, concernant l'auvent projeté sur la largeur du restaurant, ***la CRMS préconise un maximum de sobriété pour les bâtiments qui se situent à proximité d'édifices classés (ex: simplification des consoles).*** Concernant les travaux intérieurs (rez-de-chaussée et sous-sol), aucune information probante documentant la situation existante n'a été jointe au dossier. ***La CRMS ne peut, dès lors, se prononcer sur l'impact des interventions sur d'éventuels éléments significatifs.***

Concernant les autres aspects du projet, ***la CRMS réitère les termes de son avis précédent, notamment sur le caractère particulièrement inesthétique de la hotte de cheminée qui sera visible depuis l'édifice classé.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).

G. STEGEN

Vice-Président